



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/12/Add.1/Corr.1 22 janvier 1997

ANGLAIS, ARABE, CHINOIS, FRANÇAIS ET RUSSE SEULEMENT

Cinquante et unième session

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Additif

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

<u>Rectificatif</u>

Page 12, paragraphe 22

a) <u>Alinéa ix)</u>

Cet alinéa est libellé comme suit :

- ix) L'établissement et la promotion de mécanismes visant à éviter ou à réduire l'émergence de conflits, dans la mesure où ces derniers peuvent engendrer des déplacements de population;
- b) <u>Insérer un nouvel alinéa x) ainsi conçu</u>:
- x) L'adoption de mesures de réconciliation, lorsqu'elles sont nécessaires et possibles, notamment dans la période qui suit le conflit, pour garantir le caractère durable des solutions;
- c) Renuméroter l'ancien alinéa x), qui devient l'alinéa xi).
